



## APPEL À PROJET

# LES FAMILLES COMME FABRICANTS DE CULTURE

La ville de Roubaix s'inscrit depuis plusieurs années dans un processus de coéducation en faveur de la réussite éducative et scolaire de tous les Roubaisiens. Forte de son expérience, elle impulse désormais une dynamique territoriale par le biais de la Cité éducative.

La ville a répondu à l'appel à candidature et a obtenu le label « Cité éducative » en septembre 2019. Ce label d'excellence et les moyens supplémentaires affectés par l'État n'ont été accordés qu'aux villes éligibles où les acteurs de territoire ont proposé une stratégie ambitieuse et partagée.

En effet, les Cités Éducatives visent à intensifier les prises en charge éducatives des enfants **avant 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans**, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une **grande alliance des acteurs éducatifs** : parents, associations, services de la ville et de l'État.

La philosophie d'action de ce programme porte sur les **quartiers prioritaires** de la politique de la ville (QPV) et les **réseaux d'éducation prioritaire (REP+)** de la ville de Roubaix.

Pour répondre aux différents enjeux et orientations de la Cité Éducative, une première série de **4 appels à projets** et **1 Appel à manifestation d'intérêt** est lancée pour trois années et dans la perspective d'un démarrage en septembre 2020.

1. **Formation des parents : maîtrise des savoirs de base, au service de la coéducation**
2. **Stages prépa mat' : préparation à la scolarisation des tout-petits**
3. **Sensibiliser jeunes et adultes aux phénomènes de discrimination**
4. **Les familles comme fabricants de culture**
  
5. **Le sport comme levier d'ouverture au cycle 3** (appel à manifestation d'intérêt)

Ces appels à projet sont le résultat d'un travail de mobilisation collective de l'ensemble des acteurs éducatifs et socio-éducatifs du territoire.

## Qu'est-ce que la Cité Éducative ?

---

« La Cité Éducative organise l'alliance républicaine de **tous les adultes** prêts à contribuer **ensemble** à l'éducation des enfants et des jeunes, à **tous les âges** et durant **tous les temps de vie**, en lien avec les familles. Elle mobilise l'école du socle (écoles-collège), pôle éducatif structurant du quartier, mais aussi en amont les lieux d'accueil petite enfance, et en aval, l'orientation, l'accès à l'enseignement supérieur, ou autour les autres lieux éducatifs du quartier ou de la ville (médiathèque, centre social, conservatoire, club de sport, club de prévention...), et les actions de soutien à l'exercice de la parentalité, pour créer le **continuum** nécessaire à la réussite de chaque enfant. »

La circulaire du 13 février 2019 pose le cadre général de mise en œuvre de la Cité Éducative, projet éducatif de la politique de la ville.

### ➤ LES OBJECTIFS NATIONAUX DES CITES EDUCATIVES

La Cité Éducative n'est pas un dispositif de plus mais elle constitue une opportunité de coordonner l'action éducatif à l'échelle locale, dans les quartiers prioritaires, au plus près des enfants, des jeunes et des parents.

Elle est structurée autour de trois grands objectifs définis au niveau national :

- conforter le rôle de l'école, en veillant à la complémentarité des actions portées par les partenaires de la communauté éducative, dans une logique de coéducation ;
- promouvoir la continuité éducative, par l'articulation autour de l'école de tous les temps de vie de l'enfant et du jeune (temps scolaire, périscolaire, et extra-scolaire) en lien avec les parents et les partenaires socio-éducatifs du territoire ;
- ouvrir le champ des possibles, en accompagnant l'émancipation des enfants et des jeunes par la découverte de leur environnement et l'élargissement de leur horizon socio-culturel.

## La Cité Éducative à Roubaix

---

A Roubaix, la Cité Éducative regroupe deux secteurs :

- le secteur Nord, couvrant les quartiers Ouest, Nord et une partie du centre-ville,
- le secteur Sud, pour les quartiers Centre sud, Est et Sud.

En cohérence avec les grands objectifs nationaux, trois objectifs ont été collectivement définis par les acteurs éducatifs du territoire :

- **La coopération entre acteurs éducatifs** : La Cité Éducative roubaisienne s'inscrit dans le cadre d'une coopération renforcée (connaissance, reconnaissance, action concertée) entre **tous** les acteurs éducatifs du territoire, au premier rang desquels les parents et les enfants/les jeunes.
- **La lutte contre les déterminismes** : La Cité Éducative doit permettre à chaque enfant/jeune de trouver sa place dans la Cité, quelle que soit la nature de ses difficultés et de ses besoins. La lutte contre les stéréotypes, la lutte contre les phénomènes d'autocensure, l'accompagnement des enfants/des jeunes à la résolution de leurs problématiques ou des parents dans leurs fonctions parentales, constituent autant de leviers qui doivent permettre de lutter contre les déterminismes sociaux.
- **Le développement de l'ambition des enfants et des jeunes** : Il s'agit de mobiliser toutes les énergies du territoire dans une logique de continuité et de complémentarité de l'action éducatif (scolaire, périscolaire et extra-scolaire) afin de contribuer à l'ouverture de l'horizon socio-culturel des enfants/jeunes des quartiers prioritaires et de lutter contre toutes les formes de décrochages.

## L'APPEL À PROJET : « LES FAMILLES COMME FABRICANTS DE CULTURE »

---

### ➤ CONTEXTE

La ville de Roubaix est riche d'actions culturelles et artistiques en direction des enfants, des adolescents/jeunes et de leurs parents sur le temps scolaire ou hors temps scolaire.

Que ce soit via la musique, le cinéma, la photographie, les cultures urbaines, le conte et la lecture, l'architecture, le théâtre, les arts numériques ou de la rue, etc., ces initiatives relèvent d'un engagement fort et volontariste d'une multitude de structures artistiques, d'équipements culturels, d'établissements scolaires, etc.

Chaque action porte des objectifs de démocratisation et de facilitation de l'accès à l'art et la culture (en proposant des rencontres, des ateliers avec les artistes, les œuvres et la création) et plus globalement d'émancipation, d'apprentissage, de développement de la créativité, de l'imagination, d'ouverture à soi et aux autres.

### ➤ LES ATTENDUS

Dans ce contexte, la Cité Éducative intervient pour compléter cette palette existante (CLEA, PEAC, actions ordinaires des médiathèques, des centres sociaux ou des structures culturelles ayant un programme spécifique en direction des publics jeunes, etc.) et pour renforcer l'action « hors temps scolaire » (après l'école et/ou le mercredi et/ou pendant les vacances scolaires) dans une **double dimension** :

- **Co-construire et réaliser un projet artistique...**

S'inscrivant dans l'axe stratégique de *développement de l'ambition des enfants et des jeunes* du projet roubaisien de Cité Éducative, le but est d'imaginer, de créer et de réaliser un projet artistique, de faire « œuvre commune » (via des ateliers, des stages pratiques, etc.) en mobilisant et en impliquant des enfants et adolescents (de 6 à 14 ans) et leurs parents aux différentes étapes du projet et dans le temps (la durée du projet étant déterminée sur une base de 3 ans avec une progression et des étapes distinctes chaque année).

Les projets artistiques privilégieront dans la mesure du possible une approche interdisciplinaire et s'attacheront à diffuser au fil de l'eau le travail collectif réalisé (œuvres temporaires, présentation de morceaux choisis, etc.) en privilégiant des formes originales accessibles au plus grand nombre (intervention dans les espaces publics, projection, temps forts, fêtes de quartier, etc...). Par ailleurs, les approches coopératives étant au fondement de la Cité Éducative, les projets proposés par les structures culturelles pourront également faire l'objet d'un partenariat avec des structures socio-éducatives du territoire (centres sociaux...).

En participant à la création de ces projets, par la pratique et la rencontre avec les intervenants artistiques, les enfants/jeunes et leurs parents seront ainsi amenés à découvrir un mode d'expression (par le cinéma, le théâtre, la musique, le *street art*, etc.), à exprimer ensemble leur créativité et seront sensibilisés à la mise en œuvre d'un projet par la pratique artistique hors temps scolaire (après l'école et/ou pendant les vacances scolaires).

- **...sur un territoire d'éducation prioritaire regroupant plusieurs quartiers**

Le porteur de projet pourra proposer un projet à l'échelle de la ville entière, cependant dans une logique de complémentarité d'action, il est attendu de prendre en considération les secteurs particuliers que sont les Réseaux d'Éducation Prioritaire. Ainsi par exemple, les projets pourraient être réalisés sur les secteurs Nord et/ou Sud de la Cité Éducative dans les différents quartiers intégrés au périmètre des différents réseaux d'éducation prioritaire.

## Secteur NORD

Quartiers	Réseaux REP+
Quartiers Entrepont- Cartigny-Hutin-Oran	Réseau REP + Rosa Parks
Quartiers Alma – Hommelet- Espérance/Nations Unies-Viel Abreuvoir	Réseau REP+ Anne Frank
Quartiers Epeule – Fresnoy – Mackellerie – Trichon-Crouy	Réseau REP+ Sévigné

## Secteur SUD

Quartiers	Réseaux REP+
Quartiers Hauts Champs – Nouveau Roubaix	Réseau REP+ Monod
Quartiers Trois Ponts – Carihem - Pile	Réseau REP+ Van der Meersch
Quartiers Moulin - Potennerie	Réseau REP+ Lebas

### ➤ QUELQUES MODALITES ATTENDUES : COOPERATION ET PARTICIPATION

Pour ce faire et en cohérence avec l'esprit de la Cité Éducative, le jury de sélection sera attentif à la manière dont le porteur de projet propose de :

- **Mobiliser et de constituer un collectif** « enfants-jeunes-parents-intervenants artistiques »
- Définir les « grandes » étapes de la mise en œuvre du projet artistique collectif et la manière d'encourager à la **pratique** artistique hors temps scolaire
- Organiser des rencontres et **se coordonner** avec les différents acteurs du territoire concerné (établissements scolaires, centres sociaux, équipements culturels, ALSH municipaux, associations de proximité, artistes, etc.) autour du projet artistique
- **Valoriser** les différentes étapes du projet par l'organisation de manifestations mises en œuvre par le collectif enfants-jeunes-parents-intervenants en direction de tous les habitants
- .

### ➤ CRITERES DE SELECTION DE L'APPEL A PROJET

Les projets retenus seront examinés par le jury de sélection (Ville, Éducation Nationale, Préfecture) au regard des critères suivants :

D'UNE PART CEUX CORRESPONDANT A LA PHILOSOPHIE DE LA CITE ÉDUCATIVE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le caractère innovant du projet et/ou de la démarche</li> <li>• La prise en compte du contexte local</li> <li>• La mise en œuvre d'une démarche de coopération avec les partenaires du territoire</li> <li>• L'implication des familles, parents, enfants et jeunes du territoire</li> <li>• La proposition d'une méthode volontariste pour améliorer l'égalité femmes/hommes.</li> </ul>
D'AUTRES PART CEUX PLUS SPECIFIQUES A L'APPEL A PROJET « FAMILLES COMME FABRICANTS DE CULTURE »	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La méthode et la progression de la démarche de « fabrication » du projet artistique</li> <li>• Les moyens/démarche proposés pour mobiliser et accompagner les enfants/jeunes/familles dans le projet</li> <li>• La valorisation/diffusion prévue autour des moments clés du projet</li> </ul>

## Mode d'emploi

COMMENT REPONDRE ?	<p>En nous adressant pour le <b>12 juin 2020</b> et préalablement au dossier complet de demande de subvention une note de deux pages faisant état de vos intentions, des axes et orientations de votre projet.</p> <p>En nous envoyant le dossier de demande de subvention et le descriptif de votre projet au plus tard le <b>3 juillet 2020</b>.</p> <p>Par mail uniquement : <a href="mailto:citeeducative@ville-roubaix.fr">citeeducative@ville-roubaix.fr</a></p>
QUI EST CONCERNÉ ?	<p>Les appels à projets et l'appel à manifestation d'intérêt s'adressent aux organismes à but non lucratif : associations, collectifs d'acteurs, collectivités territoriales...</p>
COMMENT ET À QUOI LES SUBVENTIONS SONT- ELLES AFFECTÉES ?	<p>La subvention attribuée est affectée à la mise en œuvre opérationnelle du projet pour une durée de trois ans, afin notamment d'impulser de nouvelles modalités d'intervention et d'envisager la montée en puissance de chaque projet. Toutefois la reconduction du financement sera soumise et conditionnée à bilan annuel de l'action <b>et</b> à la disponibilité budgétaire du programme global d'action de la Cité Éducative.</p>